

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le cinq avril deux-mille vingt-deux.

**Présents :** Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

**Excusés :** Daniel ALLANIC - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN – Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI – Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY - Yannick VILLAIN

**Absents :** Patrice CHASSERY - Didier IDES - Véronique MAISON - Lionel MION - Sylvain QUOIRIN -

**Pouvoirs :** Monsieur Daniel ALLANIC donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP  
Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY  
Monsieur Patrick OFFREDI donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE  
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE  
Monsieur Jean-Luc PRÉVOST donne pouvoir à Monsieur Guillaume DUMAY

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	01

**Quorum :** conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

### N° 21/2022

**Objet : Pont sur Yonne : Eclairage du vieux pont**

La commune de Pont-sur-Yonne souhaite mettre en valeur le « vieux pont ».

La commune a rejoint de façon anticipée le contrat de concession du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le transfert de la compétence éclairage public est intervenu après délibération du comité syndical le 22 février 2019.

La rénovation du « vieux pont » a été retenue dans le cadre de la Mission du Patrimoine confiée à Stéphane BERN. Il s'agit du seul dossier sélectionné dans l'Yonne en 2021.

Afin d'aider cette opération exceptionnelle de mise en valeur de notre patrimoine, il est proposé au comité d'appliquer le règlement financier 2022, sans proratisation des pourcentages d'aide en fonction de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) reversée à la commune, soit le financement suivant :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA Récupérée par le SDEY	SDEY HT 40%	Part commune HT 60%
Eclairage Public	88 271,63 €	73 559,69 €	14 711,94 €	29 423,88 €	44 135,81 €

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 28 voix pour, Monsieur Grégory DORTE ne prenant pas part au vote :**

- **Applique** le règlement financier 2022, sans proratisation des pourcentages d'aide en fonction de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) reversée à la commune, selon le financement exposé dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré en séance

Le 11 avril 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY